

Page: 1/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: 0843 VIEILLISSEUR PARQUET CHENE
- · UFI: RK00-Q06U-U00P-S41W
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation: Mélange
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

EASY LAB

21, rue André Chénier

69120 Vaulx en Velin (Grand Lyon)

Tél: 04.72.35.16.27 - Fax: 04.78.54.53.71 E-Mail: easylab@easylabfinish.com Internet: WWW.EASYLABFINISH.COM

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Bruxelles: +32 070/245 245

Luxembourg: Centre anti poison: (+352) 8002 5500

Suisse: 145

Depuis l'étranger: Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h: +41 44 251 51 51

www.toxi.ch.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :



· Mention d'avertissement : Danger

(suite page 2)



Page: 2/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 1)

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydroxyde de Potassium

Mentions de danger :

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards. P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement

de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement

tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

2.3 Autres dangers :

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · **Description**: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

(suite page 3)



Page: 3/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 2)

· Composants dangereux:

CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium 9,97%

Numéro index: 019-002-00-8 Limites de concentration spécifiques: RTECS: TT 2102000 Skin Corr. 1A; H314: $C \ge 5$ % Reg.nr.: 01-2119487136-33 Skin Corr. 1B; H314: 2 % $\le C < 5$ %

Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % \leq C < 2 % Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % \leq C < 2 %

substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions

communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail

· SVHC Aucun

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- · Pour les non-secouristes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Pour les secouristes Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)



Page: 4/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 3)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle :
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium (5-<10%)

VLEP Valeur momentanée: 2 mg/m3

DNEL

CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium

Inhalatoire DNEL Public long-term local effects 1 mg/m³

DNEL Worker long-term local effects 1 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 5)



Page : 5/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 4)

- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Protection des mains:



Gants de protection

- · Matériau des gants : Butylcaoutchouc
- · Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physiqueForme:Liquide

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
 Supérieure:
 Point éclair :
 Température d'auto inflammation:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 Non applicable.
 Non déterminé.

· **pH** Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

(suite page 6)



Page: 6/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 5)

· **Dynamique:** Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Entièrement miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité: Non déterminée.
 Densité relative Non déterminé.
 Densité de vapeur: Non déterminé.

9.2 Autres informations:

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

(suite page 7)



Page: 7/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 6)

- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium

Oral LD50 333 mg/kg (rat)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Mutagénicité sur les cellules germinales
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

CAS: 1310-58-3 Hydroxyde de Potassium

LC50 96h 80 mg/l (fish)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

(suite page 8)



Page: 8/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 7)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11

- · 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

HP8 Corrosif

- Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- · Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT. ADR. IMDG. IATA UN1719
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **DOT** Caustic alkali liquids, n.o.s. (Potassium hydroxide)

UN1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

(HYDROXYDE DE POTASSIUM)

·IMDG CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (POTASSIUM

HYDROXIDE)

·IATA CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (containing

POTASSIUM HYDROXIDE)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · DOT

· ADR



· Classe 8 Matières corrosives.

(suite page 9)



Page : 9/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 8)

· Label 8

· ADR



· Classe 8 (C5) Matières corrosives.

· Étiquette 8

· IMDG, IATA



· Class 8 Matières corrosives.

· Label 8

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Code danger: 80 · No EMS: F-A,S-B

· Segregation groups (SGG18) Alkalis

· Stowage Category A

• Segregation Code SG22 Stow "away from" ammonium salts SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément

aux instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· DOT

• Quantity limitations On passenger aircraft/rail: 1 L

On cargo aircraft only: 30 L

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E2

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500

ml 2

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels

(suite page 10)



Page: 10/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 9)

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L

· Excepted quantities (EQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

· "Règlement type" de l'ONU: UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A.

(HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2022/692 du 16 février 2022 portant 18ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1434 du 25 avril 2023 portant 19ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 1, section 1.1.3 du règlement (CE) 1272/2008.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2023/1435 du 2 mai 2023 portant 20ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant l'annexe VI partie 3, du règlement (CE) 1272/2008.

(suite page 11)



Page: 11/11

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 21.05.2024 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 21.05.2024

Nom du produit: 0843 - VIEILLISSEUR PARQUET CHENE

(suite de la page 10)

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée La classification du mélange s'appuie généralement sur la Lésions oculaires graves/irritation oculaire méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Date de la version précédente: 17.01.2023

· Numéro de la version précédente: 2

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH) LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

FR -